



Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 24 juin 2005

Monsieur le Ministre,

Lors de l'entrevue que vous avez bien voulu nous accorder le 16 juin dernier, nous vous avons fait part de l'émotion légitime suscitée dans un certain nombre de familles par le sujet de l'épreuve de SVT qui a été inscrite au programme du baccalauréat 2005 en 1^{ère} L, et en particulier par la question 4 relative à l'avortement.

Vous avez bien voulu, de votre côté, reconnaître le caractère pour le moins inopportun d'un tel sujet, et nous en avons pris acte avec satisfaction. Toutefois les propos ultérieurs de certains de vos conseillers, dont la presse s'est fait l'écho, n'ont pas semblé exprimer la même réserve.

Le Bureau National de l'UNAPEL, réuni ce 18 juin, a souhaité à l'unanimité que sa position vous soit officiellement confirmée par écrit.

L'Ecole de la République peut, et doit, remplir la mission de transmission des connaissances, mais également d'éveilleur des consciences, et de gardien bienveillant mais vigilant de la liberté d'expression des convictions, et en particulier des convictions religieuses.

A ce titre, elle ne saurait, sur un sujet aussi grave, aussi délicat et si profondément humain que celui qui a été abordé, imposer sous le couvert d'une approche apparemment technique, un mode de pensée unique.

La question évoquée, qui nourrit toujours de nombreux débats, ne pouvait opportunément trouver sa place dans une épreuve de SVT, notamment dans la rédaction adoptée ; la confusion des registres a, sans nul doute, dérouté un certain nombre d'élèves.

Au-delà de la protestation solennelle que l'UNAPEL, dont l'histoire est intimement attachée à la défense de la liberté d'enseignement et de conscience, tient à vous adresser, notre requête a deux objets.

Nous vous demandons, en premier lieu, de donner toutes instructions utiles afin que la correction de l'épreuve considérée, et en particulier de sa question 4, ne puisse en rien pénaliser les élèves qu'elle aura choqués ou surpris, et qui se seront trouvés en difficulté pour la traiter.

En second lieu, nous vous redisons notre souhait ardent de contribuer au développement de la dimension éthique de l'éducation, de même qu'à l'indispensable réflexion qui doit s'engager sur le thème fondamental de l'éducation affective et sexuelle, en mettant au service de l'intérêt général les travaux que nous avons d'ores et déjà réalisés en ce domaine.

Dans l'attente de votre réponse, que nous attendons avec confiance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Raffin', with a stylized flourish at the end.

Eric RAFFIN
Président de l'UNAPEL



Destinataires :

- Membres du Bureau National
- Présidents URAPEL & UDAPEL
- Secrétariats URAPEL & UDAPEL

Paris, le 27 juin 2005

Objet : épreuve de SVT – Bac 2005

Chers Présidents, chers amis,

Comme annoncé, vous voudrez bien trouver ci-joint le courrier que j'ai fait porter le 24 juin 2005 au Ministre de l'Education nationale, lui confirmant la position exprimée par l'UNAPEL lors du rendez-vous auquel il nous a conviés le 16 juin dernier.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de la réponse qui pourra être faite.

Je vous invite d'ores et déjà à vous référer à l'article paru dans La Croix du 23 juin 2005 (que vous pouvez consulter actuellement) sur le site :

<http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2228424&rubId=4076>

(sous réserve de modification par le quotidien) ainsi qu'à ce courrier pour répondre aux interrogations des parents et des médias.

Vous pouvez vous référer également à la prise de position de la Direction Diocésaine de Paris (document ci-joint) qui rejoint celle que nous avons exprimée.

Veillez recevoir, chers Présidents, chers amis, l'expression de mes sentiments fidèlement dévoués et les plus amicaux.

Eric Raffin
Président de l'UNAPEL

*PJ : Courrier à M. le Ministre de l'Education nationale
Communiqué de la Direction Diocésaine de Paris*

A propos des sujets d'Enseignement scientifique du bac L

Communiqué de la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris • 21 juin 2005



Un sujet qui n'aurait pas dû être posé

En demandant aux candidats de restituer une argumentation à partir d'éléments approximatifs et polémiques ce sujet les plaçait inconsidérément et inutilement devant un cas de conscience. En ce sens, ce sujet ne respecte ni les candidats ni les exigences d'une formation intellectuelle authentique. Or le baccalauréat vise à valider les acquis des élèves, non pas à les déstabiliser dans un contexte d'examen déjà éprouvant. Les inciter ainsi à entrer dans des logiques réductrices et polémiques sans possibilité de critique n'a pas de sens pédagogique.

La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris manifeste donc sa désapprobation. Au niveau national, le contact a été établi avec le Ministère de l'Éducation nationale par l'Intermédiaire du Secrétaire général de l'Enseignement catholique.

Ce qui heurte les consciences

Il y a des questions qu'on ne peut pas aborder sans précautions. Même si la régulation des naissances est au programme de toutes les séries générales du baccalauréat et si le contexte des 30 ans de la loi Veil a pu motiver le choix d'un sujet de bac portant sur l'IVG, on peut légitimement s'interroger sur le libellé du sujet de l'épreuve anticipée d'enseignement scientifique du Bac L cette année.

Selon la réglementation, cette épreuve doit permettre « d'apprécier la culture scientifique et la compréhension des enjeux de société dans lesquels la science est impliquée. » On peut comprendre alors pourquoi les élèves ont été invités à réfléchir non pas sur des données scientifiques rigoureuses mais sur un article de presse évoquant les débats lors de l'adoption de la loi Veil. Cependant, même s'il ne s'agit pas tant d'étudier la valeur scientifique des arguments — par ailleurs très approximatifs voire polémiques — on demande au candidat d'argumenter dans le sens d'une prise de position très critiquable, sans lui permettre la critique ! De ce fait, le candidat n'est pas invité à mesurer les enjeux d'un débat mais à faire l'exercice artificiel de défendre une opinion qui peut objectivement être contraire à sa conscience.

Un malaise révélateur, qui appelle une réponse éducative

L'absence de réflexion morale sur des sujets humains aussi sensibles est d'ailleurs visible de façon symptomatique dans les documents d'accompagnement des programmes officiels sur la procréation. S'ils évoquent que l'évolution technique en matière de procréation pose des problèmes éthiques, ils placent systématiquement l'étude de ces questions éthiques dans les « limites non exigibles » du programme. Pourtant, une telle matière mériterait une réflexion plus rigoureuse. Pourquoi, par exemple, confondre contraceptifs et contragestifs ? Ces questions touchent trop personnellement les adolescents pour qu'on ne les aborde que de façon technique.

La formation de l'esprit critique des lycéens requiert l'accompagnement des enseignants. En abordant des sujets humains aussi sensibles dans leurs cours, les enseignants ont la possibilité de remettre les éléments d'analyse dans leur contexte, d'instaurer le dialogue avec leurs élèves, de les amener à peser chaque information et chaque argument avec prudence. Les établissements catholiques d'enseignement sont témoins que, quelles que soient leurs convictions, les familles demandent à l'école non seulement d'instruire mais d'éveiller l'intelligence des élèves à une recherche exigeante de vérité et de former leur jugement avec respect, sans réductionnisme ni parti pris.

« Vous ne toucherez jamais avec trop de scrupules à cette chose délicate et sacrée qu'est la conscience de l'enfant »
(Jules FERRY, *Lettre aux instituteurs*)

J.-François CANTENEUR
Adjoint au Directeur diocésain

Frédéric GAUTIER
Directeur diocésain

La direction diocésaine de l'Enseignement catholique de Paris est un service de l'archevêché de Paris qui assure, en lien avec des congrégations religieuses, la coordination et l'accompagnement des établissements scolaires privés catholiques du diocèse de Paris — qui a les limites de la ville. Elle est au service de 150 établissements privés sous contrat (87 écoles, 50 collèges, 43 lycées, 12 lycées professionnels et 2 CFA, soit 85 % des établissements privés sous contrat à Paris) qui scolarisent 75000 élèves (25 % de la population scolaire à Paris). Elle entretient des liens réguliers de collaboration avec le rectorat de l'académie de Paris, les collectivités locales et la fédération des parents d'élèves.